



16 mai 2023

(23-3412)

Page: 1/1

Comité de l'agriculture

Original: espagnol

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 12 mai 2023, est distribuée à la demande de la délégation du **Mexique**. La notification concerne le recours à la clause de sauvegarde spéciale (**tableau MA:5**) pendant l'**année civile 2022**.

Conformément aux prescriptions en matière de notification, le Mexique fait savoir qu'il n'a pas été recouru à la clause de sauvegarde spéciale durant l'année civile 2022.
